

BAREMES HONORAIRES TRANSACTIONS

PRIX €UROS	% HONORAIRES
< 20 000 €	10 % avec un minimum de 1525 €
De 20 000 € à 80 000 €	8 %
De 80 001 à 150 000 €	7%
De 150 001 à 350 000 €	6%
De 350 001 à 500 000 €	5,5%
> 500 000 €	5%

Pour les estimations dans le cadre d'une succession, partage, héritage, divorce, un forfait de 150 € TTC est appliqué.

BAREMES HONORAIRES LOCATIONS

Pour les Baux Loi 89 (ALUR) **honoraires Locataires** :

- Honoraires locations → 10 €/m² en zone tendu (BAB....)
- Etat des lieux → 3€/m²

Pour les Baux Loi 89 (ALUR) **honoraires Propriétaires** :

- Recherche locataire → Forfait 10 €
- Etat des lieux → 3€/m²
- Honoraires de location → 10€/m² en zone tendu (BAB....)

Pour les autres Baux :

→14% HT du loyer annuel hors charges encaissé.

7% au propriétaire

Et

7% au locataire

Avec application de la TVA en vigueur soit 20%.

